



Awala-Yalimapo



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°18-11

Adoptant le partenariat d'entretien de sites avec l'association Luth et Nature - Site touristique de Yalimapo -

Séance ordinaire du 26/03/11
(Quorum atteint)
Date de la convocation : 18/03/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 votants : 09

L'an deux mil onze, le samedi vingt six mars à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint.
Les conseillers : Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Les conseillers : Alain GIPET (procuration à TIOUKA Felix) - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : que le site de Yalimapo est un atout majeur tant pour la commune de Awala-Yalimapo que pour l'association Luth et Nature. En effet, il présente un fort potentiel environnemental et touristique. Fort de ce constat, la municipalité en partenariat avec Luth et Nature montre une véritable volonté d'orienter la commune vers une stratégie touristique. Pour cela, il est plus que nécessaire que les moyens aussi bien humains, matériels que financiers soient mis en commun afin d'entretenir le site de Yalimapo et qu'il soit le site le mieux entretenu de Guyane.

L'association « Luth et Nature » pour la protection et la valorisation de l'environnement, a déjà eu l'occasion de collaborer avec la collectivité sur la mise en valeur de sites aussi dans le cadre de l'opération plage propre, des opérations de ramassage de déchets et sensibilisation du public sur la plage et lors des manifestations telles que les Jeux Kali'na et le Festival Kiyapane.

La collectivité souhaite renforcer ce partenariat avec l'association en insistant sur les points suivants :

- Développer des actions de sensibilisation à la problématique des déchets auprès des utilisateurs des sites,
- Le ramassage des déchets sur les sites,
- La gestion et l'entretien des sanitaires publics,
- L'entretien paysagé des sites, si nécessaire, en collaboration avec les espaces verts,

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Adopte le principe d'un partenariat avec l'association Luth et Nature pour un entretien global de sites concernés.

Mandate Monsieur le Maire à négocier la convention à venir.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA